****

**AIDES-SOIGNANT(E)S ET INFIRMIER(E)S :**

**BOOSTER VOTRE PARCOURS !**

**Fiche pratique**

Les préalables à une demande de stage en immersion



**Conditions d’accessibilité :**

**Public cible** : professionnels AS ou IDE exerçant depuis plus de 3 ans dans un domaine spécifique et qui souhaite s’engager dans une nouvelle dynamique : réfléchir à un projet de mobilité ou préciser un besoin de changement, prévenir une certaine usure professionnelle, actualiser leurs connaissances.

Le stage doit s’inscrire dans un projet de mobilité professionnelle en lien avec les soins infirmiers ou aide soignants et avoir une durée maximale d’une semaine.

**Etapes à suivre :**

1. **Réflexion sur le projet** : avant toute demande, l’agent a réfléchi sur ses motivations et son projet professionnel, à sa mobilité géographique, et à son organisation personnelle…
2. **Listes des établissements d’accueil** : l’agent recueille auprès du service formation continue la liste du/des établissement(s) susceptible(s) de l’accueillir dans le(s) service(s) souhaité(s).
3. **Autorisation d‘absence** : l’agent demande l’autorisation à son supérieur hiérarchique direct, si possible durant l’entretien annuel d’évaluation.
4. **Formalisation de la demande :**

Après validation, l’agent remplit la demande de stage avec son supérieur hiérarchique direct, notamment pour définir des objectifs. Une fois complété et signé, ce document est envoyé à son service formation continue pour validation avec la direction.

Outil : 🗐Demande de stage

1. **Mise en relation** : le service formation continue est en charge de faire le lien avec l’établissement susceptible d’accueillir le futur stagiaire.
2. **La convention tripartite** : après accord de l’établissement d’accueil, une convention tripartite est signée par l’établissement d’accueil, l’établissement employeur et le stagiaire. Une copie de cette convention sera transmise à l’ANFH Limousin afin de mesurer l’impact du dispositif.

Outil : 🗐 Convention tripartie

1. **Le stage de 2 à 5 jours** : au sein de l’établissement d’accueil, un référent prend en charge le stagiaire et lui fait découvrir le service de soin.
2. **Fin du stage** : attestation de fin de stage remis au stagiaire à l’établissement employeur. Le stagiaire AS-IDE établira une auto évaluation afin de faire un bilan et clarifier son projet.

Outils : 🗐Attestation de fin de stage et 🗐 Bilan de fin de stage

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_